Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le 23/06/2026
ID : 064-200087492-20260617-DEL25_2026-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 17 juin 2026

Le 17 juin 2026, à 18 heures 00, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 10 juin 2026 et transmise par voie électronique le 10 juin 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BILLE Michel (CAPBP), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HORROD Vanessa (CAPBP), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence (CAPBP), Mme LAUGÉ Martine (CAPBP), M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme LARENA Catherine (CAPBP), M. LACROIX Jean-Pierre (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. WILHELM Serge (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. ANNETTE Thierry (CAPBP, représenté par M. BILLE Michel, délégué suppléant) , M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. CAGNA Lionel (CAPBP, représenté par Mme LARENA Catherine, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP, représenté par M. LAROIX Jean-Pierre, délégué suppléant), M. MORLAS Claude (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP, représenté par M. WILHELM Serge, délégué suppléant), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP, représenté par Mme JACQUELIN-VALLÉE Laurence, déléguée suppléante).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. BERNIARD Claude (Lasseube) a donné pouvoir à M. BERNOS Michel, M. DUMAS François (CAPBP) a donné pouvoir à M. BLONDE Pascal, Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS) a donné pouvoir à M. VILLAIN Christophe, M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP) a donné pouvoir à M. MAUBOULES Patrick et M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP) a donné pouvoir à M. PÉRÉ Gilles.

Secrétaire de séance : M. BIZIÈRE Valéry.

Délibération n° 25-2026 – Convention de prêt à usage des parcelles cadastrées AC n°13 et AC n°14 à RONTIGNON et de la parcelle cadastrée AC n°121 à UZOS auprès de Madame Pascale SOUBIES

Rapporteur : Monsieur Marc CANTON

Le Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon est propriétaire de parcelles situées dans l'aire d'alimentation de captages (AAC) d'eau potable et à proximité immédiate du périmètre de protection rapproché. Afin d'assurer la gestion agricole desdites parcelles, le SMEP met à disposition ces parcelles gratuitement à des agriculteurs, en leur imposant des contraintes environnementales dans le respect de la protection de la ressource en eau.

Il est, ainsi, proposé aux membres de l'Assemblée délibérante de conclure une convention de prêt à usage à titre gratuit, d'une durée d'un an, reconductible, au profit de Madame Pascale SOUBIES, pour les parcelles cadastrées AC n°13 et AC n°14 à Rontignon et la parcelle AC n°121 à Uzos, dernièrement acquises. Conformément aux conditions de vente desdites parcelles, un bail existant entre Madame Pascale SOUBIES et l'ancien propriétaire est transformé en convention de prêt à usage.

Le Rapporteur rappelle que la nouvelle convention reprend les prescriptions environnementales de l'arrêté préfectoral de 2017 de délimitation des Périmètres de Protection Rapprochée du SMEP, notamment le principe d'une fertilisation raisonnée et l'interdiction de l'usage de tout produit phytosanitaire.

Le Comité syndical, après avoir entendu le Rapporteur dans ses explications et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260617-DEL25_2026-DE

APPROUVE la convention de prêt à usage des parcelles AC n°13 et AC n°14 sises à RONTIGNON et de la parcelle AC n°121 sise à Uzos, à titre gratuit, entre le Syndicat et Madame Pascale SOUBIES, pour une durée d'un an reconductible dont les conditions seront fixées dans la convention de prêt à usage ;

CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à la convention de prêt à usage.

Au moment du vote de la délibération :

En exercice : 39 Nombre de présents : 30 Pouvoirs : 5 Nombre de votants : 35

Vote – Pour : 35 / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Valéry BIZIÈRE